

Décharge 2009 : Centre européen pour le développement de la formation professionnelle CEDEFOP

2010/2166(DEC) - 20/07/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2009 – étape de la procédure de décharge 2009.

Analyse des comptes du **Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2009 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP).

Pour 2009, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches du Centre** : le CEDEFOP, dont le siège est situé à Thessalonique, a été créé en vertu du [règlement \(CEE\) n° 337/75 du Conseil](#) et a pour principale mission de contribuer au développement de la formation professionnelle au niveau de l'Union. Dans cette perspective, il établit et diffuse une documentation sur les systèmes de formation professionnelle;
- **budget du Centre pour l'exercice 2009** : le budget 2009 du Centre s'élevait à 18,5 millions EUR, contre 18,3 millions EUR en 2008. À la fin de l'exercice 2009, le Centre employait 129 agents, contre 128 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs du Centre se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.cedefop.europa.eu/EN/about-cedefop/governance/budget-and-discharge.aspx>